



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tribunaux de grande instance : Somme

Question écrite n° 10110

Texte de la question

M Jacques Becq attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation actuelle du tribunal de grande instance d'Abbeville, qui n'a plus de président depuis le 31 décembre 1988. Cette juridiction, dont le ressort sur tout l'Ouest de la Somme, a vu son activité croître régulièrement ces dix dernières années, par suite, notamment, du développement touristique de la Picardie maritime, et souffre d'un manque de magistrats. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation et plus généralement s'il envisage de recruter des magistrats par un concours réservé à des cadres du secteur juridique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le président du tribunal de grande instance d'Abbeville a effectivement reçu, en avancement, une nouvelle affectation par décret du 14 décembre 1988. Son successeur a été nommé par décret du 2 mars 1989, mais, dans l'intervalle, un magistrat du tribunal de grande instance d'Amiens a assuré l'interim des fonctions de président du tribunal de grande instance d'Abbeville. D'autre part, tous les autres emplois de magistrat du tribunal d'Abbeville sont, à l'heure actuelle, pourvus. Enfin, il n'est pas envisagé d'instituer des concours exceptionnels pour recruter des magistrats, les concours d'entrée à l'École nationale de la magistrature et les intégrations de personnes qualifiées, en cours de carrière, selon les règles actuellement en vigueur, permettant d'assurer le recrutement dont le corps judiciaire a besoin.

Données clés

Auteur : [M. Becq Jacques](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10110

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 942